



310

NUMÉRO

Vendredi 4 juillet 2008

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ : FAIRE CONVERGER PERFORMANCE ET DYNAMIQUE TERRITORIALE

RAPPORTEUR :

ANDRÉ MARCON

AU NOM DE LA SECTION DES
ÉCONOMIES RÉGIONALES ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PRÉSIDIÉE PAR

HUBERT-MARIE GHIGONIS

L'économie est aujourd'hui confrontée à un double défi : d'une part, l'internationalisation des échanges, d'autre part l'avènement d'une société de la connaissance dans laquelle l'innovation est devenue un vecteur essentiel de la croissance. Pour y répondre, certains pays européens ont développé une stratégie de réseau : les clusters.

En 2005, décidant d'insuffler cet état d'esprit en France, le gouvernement a lancé la politique des « pôles de compétitivité ». Ceux-ci ont pour vocation, par la coopération des acteurs économiques, scientifiques et académiques d'un même territoire autour de projets innovants, de favoriser l'émergence d'activités à forte visibilité internationale dans des secteurs stratégiques.

Trois ans après, le CES considère que les pôles se sont révélés de puissants leviers de la compétitivité et du développement territorial.

Assemblée plénière
des 8 et 9 juillet 2008

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2008.

I - UN REGARD POSITIF

1. Un impact territorial

Avec 455 projets R&D depuis 2005, les pôles ont stimulé l'innovation et permis aux entreprises de développer de véritables politiques de recherche. La concentration des acteurs et la massification des projets ont constitué d'importants facteurs d'attractivité et de visibilité. Les pôles ont fait émerger une pédagogie de travail en réseau et appris aux acteurs à collaborer : les entreprises avec le monde de la recherche et des universités, les grandes entreprises avec les PME...

Des territoires ont pris conscience de leur potentiel de développement. Les pôles ont contribué à entraîner la dynamique territoriale et l'ouverture à l'international. Les collectivités les ont soutenus en créant des équipements et en participant au financement de projets de recherche. Enfin, il est probable qu'à terme, les pôles vont non seulement susciter des créations d'emplois mais aussi influencer sur la qualification et la structure locale des emplois.

2. Mais un bilan à nuancer

L'impact sur l'emploi doit être relativisé : selon les pôles, c'est au fur et à mesure du développement des projets que les véritables emplois, directs et indirects, apparaîtront. En outre, l'implantation massive des pôles dans les régions leaders en matière de recherche renforce les inégalités territoriales. Présentée comme le troisième pilier de la politique initiée, la formation est en fait peu intégrée dans les coopérations.

Les PME, qui n'ont pas toutes la même capacité d'absorption de l'innovation, rencontrent des difficultés à participer aux projets collaboratifs. La coopération des entreprises avec le monde universitaire reste insuffisante. Quant aux relations entre pôles, elles ne sont pas toujours facilitées par les régions qui tendent à réserver leurs aides aux projets relevant de leur territoire.

Tous les pôles ne bénéficient pas des mêmes moyens ni des mêmes crédits d'animation ; les montants financiers alloués par l'Etat sont relativement faibles et l'Agence nationale de la recherche privilégie les pôles mondiaux ; la participation des entreprises reste minime.

La multiplicité des financements génère de la complexité, les délais d'octroi des aides sont longs, parfois dissuasifs pour les PME. Le Fonds unique interministériel et l'ANR ont une conception de l'innovation qui se restreint à la R&D technologique, ce qui pose des difficultés aux pôles des services.

3. Un renouveau qui doit préserver la dynamique enclenchée

Rappelant que les grandes régions technologiques mondiales ont mis dix ans, voire plus, pour se structurer, le CES estime qu'il faut se garder de porter sur les pôles de compétitivité un jugement trop hâtif entraînant des décisions elles-mêmes prises trop vite. Avant tout, il importe de trouver des solutions pour renforcer l'efficacité des pôles en place

même si, compte tenu de l'hétérogénéité des situations, ces solutions ne pourront être appliquées de façon identique pour tous.

Insistant sur la nécessité de ne pas gaspiller les énergies qui se sont mobilisées, le CES souligne que la collaboration inter-pôles sur des thématiques communes constitue une réponse positive à leur nombre élevé. L'accélération des mutations technologiques permet même d'envisager l'apparition de nouveaux secteurs innovants pour lesquels pourraient être créés d'autres pôles.

II - QUELLES PISTES POUR L'AVENIR ?

1. Clarifier le rôle des pôles de compétitivité

► Des objectifs à préciser

Destinés à favoriser la polarisation autour de secteurs de pointe, les pôles ont en réalité concerné autant les domaines de haut niveau technologique en émergence que des secteurs plus traditionnels et plus matures. Leur nombre a été accru avec la volonté d'irriguer le territoire.

Ce changement de philosophie a placé la politique à la croisée entre proximité et excellence. Il impose de trouver un nouvel équilibre tout en privilégiant l'objectif principal des pôles : renforcer par l'innovation la compétitivité mondiale de secteurs économiques stratégiques.

► Une typologie à redéfinir

- Les pôles mondiaux réunissent tous les ingrédients pour s'imposer dans la compétition mondiale : des entreprises, des centres de formation, des unités de recherche travaillant en partenariat ainsi que la masse critique nécessaire à la visibilité internationale. Il faut les soutenir en priorité ;

- les pôles à vocation mondiale n'ont pas encore atteint cette masse critique. Pôles mondiaux en devenir, il convient de les aider à franchir le cap vers la catégorie supérieure ;

- les pôles nationaux sont davantage des clusters dont l'objectif premier est un développement territorial. Mais leur vocation finale étant aussi la compétitivité internationale, ils doivent se rapprocher d'autres pôles ou s'intégrer à un système organisé autour d'un pôle leader. Tout doit être fait pour faciliter cette mise en système.

D'une façon générale, mondiaux ou non, tous les pôles ont à se construire, ce qui demande du temps. Peut-être aurait-il mieux valu laisser se dérouler une phase d'expérimentation avant de délivrer le label « pôle de compétitivité ».

2. Développer l'« esprit cluster »

► Instaurer une « antichambre » des pôles

Dans la perspective de faire émerger de nouveaux pôles, l'instauration d'une « antichambre » permettrait, avant une éventuelle labellisation, de roder les pratiques partenariales en tirant parti de la diversité des clusters territoriaux existants : systèmes productifs locaux, pôles d'excellence...

► Sensibiliser les entreprises

Une cartographie du tissu économique local et de ses ressources en lien avec la stratégie de chaque pôle contribuerait à mieux cibler les entreprises à mobiliser. Ces dernières, notamment les PME, sont rétives à collaborer avec un concurrent : une démarche de pédagogie doit être engagée, notamment en les sensibilisant à l'objet même des pôles.

Pour favoriser l'insertion des PME dans les pôles, il est souhaitable de s'appuyer sur des relais, notamment sur les clusters territoriaux dont les interventions devront être articulées avec celles des pôles.

► Développer la culture du coopératif

Chaque pôle invente des types de partenariats, des moyens pour se développer : il est important de les faire connaître pour que chacun puisse bénéficier de l'expérience des autres.

Les synergies entre entreprises, universités, écoles et recherche doivent être renforcées tant pour améliorer la cohérence des dispositifs en faveur de la compétitivité des territoires que pour mettre en place des formations adaptées aux nouveaux métiers nés des innovations technologiques.

Actuellement, hormis quelques pôles mondiaux, les coopérations internationales demeurent insuffisantes. Il convient de les développer avec pour objectif d'en faire bénéficier les PME, tout en gardant à l'esprit que la reconnaissance au niveau international se construit sur la durée.

► Impliquer davantage les territoires

Si les collectivités locales ont aidé les pôles en créant des équipements, les entreprises, parce qu'elles se spécialisent de plus en plus sur leur cœur de métier, ont aussi besoin de services. Il convient d'inciter les collectivités à accroître leur soutien car au-delà des activités économiques et de recherche propres au secteur concerné, c'est tout l'environnement du pôle qui conditionne sa réussite.

La future génération des contrats de projet devra faire des pôles les éléments d'une véritable stratégie territoriale tout comme les schémas régionaux de développement économique devront les intégrer avec une vision dépassant le simple cadre régional.

Certains pôles ont inscrit la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans leurs pistes de progrès, mais la plupart du temps au niveau des établissements. Une véritable GPEC territorialisée doit être mise en place, non seulement quantitative, mais aussi qualitative et conduite à l'échelle du territoire du pôle, voire au-delà.

3. Améliorer la gouvernance

► Associer tous les acteurs du territoire

Sans faire dévier le pôle de ses missions essentielles et en veillant à ne pas alourdir les structures, il conviendra de dédier une place accrue aux PME dans la gouvernance et de renforcer celle des collectivités territoriales dont l'implication est un gage de succès. Afin de pallier les insuffisances de la

dimension sociale, la création d'un collège de membres associés permettrait de tenir les salariés informés de la stratégie du pôle.

► Renforcer les partenariats

Compte tenu du nombre de pôles, la mutualisation des projets et des outils doit être encouragée. Les plateformes collaboratives, dispositifs de partage des connaissances permettant aux entreprises de monter des projets en commun; gagneraient à être généralisées. Si la politique devait s'orienter vers des rapprochements entre pôles et si une structure de coordination devait être créée, il conviendra que cette structure reste légère pour ne pas nuire au bon fonctionnement des pôles déjà en place.

4. Renforcer les moyens à la disposition des pôles

► Adapter les moyens financiers

Il importe de pérenniser les moyens alloués aux structures d'animation car l'animation est indispensable au développement des pôles et certaines de ses fonctions s'inscrivent dans une échelle de temps longue.

Afin d'accroître la part des PME dans les projets R&D, les financements doivent être adaptés : ainsi lorsque les grandes entreprises associent des PME dans leurs projets, on pourrait envisager de nouvelles aides ou une bonification des aides existantes en faveur de l'ensemble des partenaires. Il faut aussi faciliter le financement des petits projets : un processus allégé de labellisation ou un mécanisme destiné à contre-garantir un préfinancement bancaire accordé à un porteur de projet labellisé pourraient être mis en place.

Pour soutenir la capitalisation des entreprises, il conviendra d'encourager le financement privé, de développer les garanties bancaires, de mettre en place des crédits souples (crédits mezzanine), de renforcer les fonds de capital-risque régionaux. Le dispositif de défiscalisation de l'ISF pourrait être utilisé pour favoriser l'investissement dans des holdings financières territoriales, constituées au sein des pôles et dédiées au renforcement des capitaux de leurs PME.

► Simplifier et articuler

L'installation d'un guichet unique, ou à défaut la mise en réseau de guichets, permettrait de simplifier les circuits de financement et d'accroître leur fluidité : les chambres consulaires pourraient jouer dans cette procédure le rôle d'organismes intermédiaires. De la même façon, il convient de rendre plus cohérents et plus lisibles pour les porteurs de projet les programmes européens et les fonds structurels.

Enfin il importe de mieux articuler le système français de recherche et d'innovation avec les pôles et de favoriser le rapprochement entre recherche et entreprises en renforçant les dispositifs de valorisation.

Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2008

Note flash

La dynamique enclenchée par les pôles de compétitivité doit être préservée, il convient donc de poursuivre la politique initiée en l'améliorant par :

• Une clarification des missions

► en rappelant que le rôle des pôles est de renforcer par l'innovation la compétitivité mondiale de secteurs stratégiques pour l'économie,

► en distinguant les pôles mondiaux à soutenir en priorité, ceux à vocation mondiale qu'il faut aider passer dans la catégorie supérieure et les pôles nationaux qu'il convient d'organiser en systèmes autour de pôles leaders.

• Le développement de l'esprit cluster

► en créant une « antichambre » permettant de roder les pratiques partenariales avant une labellisation, en favorisant les échanges d'informations, en sensibilisant les entreprises, en particulier les PME, et en généralisant les plateformes collaboratives,

► en développant les coopérations internationales et en renforçant les synergies entreprises/recherche/enseignement en vue de mettre en place des formations adaptées aux nouveaux métiers nés des innovations technologiques,

► en intégrant mieux les pôles dans les stratégies de développement régionales, en les articulant avec les clusters territoriaux et en instaurant une gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences.

• Une amélioration de la gouvernance

► en ouvrant davantage les structures de gouvernance aux PME et aux collectivités territoriales et en y associant les partenaires sociaux,

► en renforçant les partenariats entre pôles tout en veillant à créer des structures de coordination suffisamment légères pour préserver le bon fonctionnement de chacun.

• L'adaptation des moyens

► en pérennisant le financement de l'animation des pôles et en prévoyant des dispositifs spécifiques aux PME et aux petits projets,

► en soutenant la capitalisation des entreprises, notamment en orientant les sommes dégagées grâce à la défiscalisation de l'ISF, vers des holdings financières constituées dans les pôles et dédiées au renforcement des capitaux de leurs PME,

► en simplifiant les procédures de financement par la création de guichets uniques ou à défaut la mise en réseau de guichets et en rendant plus lisibles et plus cohérents les programmes européens,

► en organisant en réseau les organismes de soutien à l'international et en articulant le système français de recherche et d'innovation avec les pôles.

André MARCON

Né le 29 JUIN 1950
à St Bonnet le Froid
(Haute-Loire)

Hôtelier, responsable
d'organismes
professionnels et gérant de
société



Fonctions au CES :

- Vice-président du Conseil économique et social
- Membre du groupe des entreprises privées
- Membre de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire

Mandats en cours :

Mandats consulaires

- Premier vice-président de l'ACFCI depuis 2001
- Président de la CRCIA depuis 2001
- Président de l'UCCIMAC (Union des chambres de commerce et d'industrie du Massif Central) depuis 1998
- Membre assesseur de la CCI du Puy en Velay et d'Yssingaux (Haute-Loire) depuis 2004 (Délégué consulaire en 1985, membre titulaire en 1988 puis président de 1992 à 2001, et vice-président de 2001 à 2004)
- Président du Conseil interconsulaire d'Auvergne depuis 2001
- Président de CCI – Entreprendre en France depuis 2001
- Président du CEFAC (Centre d'études et de formation des animateurs au commerce) depuis 1996 et de l'Agor@tech
- Vice-président de l'AFIT devenue ODIT France (Observation développement ingénierie du tourisme) depuis 1991

Mandats locaux

- Maire de Saint Bonnet le Froid en Haute-Loire depuis 1989
- Vice-président de la communauté de communes du pays de Montfaucon (Haute-Loire) depuis 2005

Mandats professionnels

- Créateur de l'hôtel « la Découverte » aux Estables (Haute-Loire) depuis 1990 (concept d'accueil basé sur les séjours de découverte de la nature)
- Créateur et gérant de SOCAPTRE (Sté coopérative d'action et de promotion du tourisme rural européen) depuis 1993

Publications :

- *L'offre touristique en milieu rural* : rapport commandé par Bernard Bosson, ministre de l'Équipement, des transports et du tourisme (1994)
- *Le tourisme de découverte économique* : rapport présenté au Conseil national du tourisme (2000)
- *Haut débit, mobile : quelle desserte des territoires ?* : rapport et avis au CES au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (2001)
- *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?* : avis de suite au CES au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (2002)

Distinctions :

- Chevalier de la Légion d'Honneur (2004) ;
- Marianne d'Or (2001)

